

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE**  
**DE CHAUMONT – CONTAMINE SARZIN – MINZIER**  
**74270 MINZIER**

**RÉUNION DU 19/12/2024**  
**PROCÈS-VERBAL**

Par suite d'une convocation en date du 6 décembre 2024, les membres composant le comité du Syndicat Intercommunal de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier se sont réunis lundi 18 novembre 2024 à dix-neuf heures sous la présidence de Carole ETTORI, Présidente.

**Présents :** ETTORI Carole, COURLET Jérémie, CHATAGNAT André-Gilles, CHEN Carole, FOEX Romain, CANICATTI Georges, BAUDET Alexandre, MANTILLERI Éric.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**Absents excusés :** ESTEULLE Laurent

La présidente ayant ouvert la séance à 19h00 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. A été nommé secrétaire : CHEN Carole.

Le compte-rendu de la séance précédente du 18 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

● **Réhabilitation et agrandissement du groupe scolaire -phase 2 : attribution des marchés de travaux**

Mme la Présidente rappelle la décision de validation de l'avant-projet définitif de réhabilitation et d'agrandissement du groupe scolaire en date du 04/12/2023, la réalisation de la 1<sup>ère</sup> phase de travaux qui concernait le déplacement du bungalow et le dévoiement du réseau d'eaux usées en juillet 2024, la décision de poursuivre les travaux et de lancer la consultation des entreprises en date du 18/11/2024, la publication de l'appel d'offres en date du 19/11/2024 sur [www.mp74.fr](http://www.mp74.fr) et sur le Dauphiné Libéré édition Haute-Savoie, la date limite de remise des offres fixée au jeudi 12/12/2024 à 8h00,

56 offres ont été reçues puis analysées par le maître d'œuvre. Il a remis son rapport d'analyse des offres le 16/12/2024. Comme le prévoit le règlement de consultation, il a été décidé de négocier certains lots, notamment les lots 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 16,17, 19, dont l'estimation était moins élevée que les offres reçues.

Après analyse des nouvelles offres reçues le 19/12/2024, le maître d'œuvre a présenté son rapport final avec classement des entreprises selon les critères du règlement de consultation en vue d'attribuer les lots de travaux.

Sur ces explications, Mme la Présidente demande au comité de bien vouloir valider la proposition du maître d'œuvre et d'attribuer les 21 lots de travaux pour le marché de réhabilitation et d'agrandissement du groupe scolaire – phase 2, comme suit :

Lot n° 01 - Terrassement – VRD – Aménagements Extérieurs : Groupement BORTOLUZZI SAS – CHALLANSONNET TP SAS pour un montant de 187 571.49 € HT + les PSE n°1 (Prestations Supplémentaires Éventuelles) retenues concernant l'abaissement des réseaux usées dans la cour Nord pour 13 616.00 € HT.

Lot n° 02 - Démolition – Gros-œuvre : Etablissement GALLIA pour un montant de 936 456.56 € HT ; les PSE ne sont pas retenues.

Lot n° 03 - Charpente – Couverture - Zinguerie : SARL VERSANT BOIS CHARPENTE pour un montant de 942 247.15 € HT

Lot n° 04 - Etanchéité : lot infructueux

Lot n° 05 - Menuiseries Extérieures Bois : SAS GENEVRIER MENUISERIE 74 pour un montant de 205 089.00 € HT

Lot n° 06 - Occultations : IDEAL STORES pour un montant de 128 188.71 € HT

Lot n° 07 - Serrurerie : SAS COULLOUX CONSTRUCTION pour un montant de 86 480 € HT ; les PSE ne sont pas retenues.

Lot n° 08 - Menuiseries Intérieures Bois : Etablissement PIERRE GIRAUD pour un montant de 309 129.71 € HT

Lot n° 09 - Cloison Mobile : ALGAFLEX SAS pour un montant de 15 295.00 € HT

Lot n° 10 - Cloisons - Doublage : SAS PONCET CONFORT DECOR pour un montant de 165 831.80 € HT

Lot n° 11 - Faux-plafonds : LA CEFLO – MARIN Cédric pour un montant de 77 896.00 € HT

Lot n° 12 - Peintures Extérieure et Intérieure : SAS PONCET CONFORT DECOR pour un montant de 98 582.23 € HT

Lot n° 13 - Chapes : SAS CARRELAGES DU HAUT BUGÉY pour un montant de 22 140.00 € HT

Lot n° 14 - Carrelage : SAS CARRELAGES DU HAUT BUGÉY pour un montant de 74 147.50 € HT

Lot n° 15 - Revêtements de Sols Souples : SAS ARTI-SOLS pour un montant de 63 929.00 € HT

Lot n° 16 - Chauffage – Sanitaire – Ventilation : Groupement AQUATAIR SAVOIE SAS et VENTIMECA SAVOIE SAS pour un montant de 694 785.55 € HT

Lot n° 17 - Electricité – Courants Faibles : GRANDCHAMP Frères SARL pour un montant de 265 216.08 € HT

Lot n° 18 - Elévateur PMR : lot infructueux

Lot n° 19 - Enrobés – Bordures : ARAVIS ENROBAGE pour un montant de 36 388.40 € HT

Lot n° 20 - Espaces Verts : lot infructueux

Lot n° 21 Optionnel – Bâtiments Modulaires Provisoires lot infructueux.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Valide la proposition ci-dessus énoncée,
- Confirme que les PSE n° 1 pour le lot n° 1 ont été retenues,
- Autorise Mme la Présidente à signer les marchés de travaux,
- Autorise Mme la Présidente à lancer une nouvelle consultation selon une procédure adaptée, pour les lots infructueux : soient les lots n° 4, 18, 20 et 21,
- Autorise Mme la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette opération.

## ● Questions diverses

### Décision modificative n°1 du budget - DEL17 2024 :

Le service de gestion comptable de Rumilly informe le SIVU que pour permettre le paiement des salaires de décembre 2024, il est nécessaire de rajouter des crédits budgétaires sur le chapitre 012. Mme la Présidente du SIVU propose donc les mouvements budgétaires suivants :

#### *Section de fonctionnement*

Dépenses		Recettes	
Article 615221 :	-10 000 €		
Article 6413 :	+ 10 000 €		
<b>Total</b>	<b>0 €</b>	<b>Total</b>	<b>0 €</b>

Après avoir délibéré, le comité syndical adopte les mouvements budgétaires proposés ci-dessus.

### Matériel de cuisine - DEL18 2024 :

Suite aux demandes du nouveau cuisinier, Mme la Présidente présente des devis pour le matériel à remplacer en cuisine : lave-vaisselle plus performant et plus grand ; batteur mélangeur pour un volume adapté aux quantités travaillées ; coupe-légumes car celui en cuisine est obsolète.

Après avoir délibéré, le comité syndical décide de retenir le devis de l'entreprise BONNET THIRODE pour un montant de 29 410.21 € HT et demande à Mme la Présidente de commander le matériel.

Romain FOEX indique que suite aux entretiens professionnels du personnel, deux changements vont avoir lieu à la rentrée de janvier :

- Elodie BECQUET commencera 30 minutes plus tôt afin d'aider à la préparation des repas ;
- Romain BECQUET travaillera désormais le vendredi à la place du mercredi. C'est Béatrice DEMARS qui le remplacera le mercredi.

Des modifications de poste seront donc à prévoir lors de la prochaine réunion.

Mme la Présidente en profite pour indiquer que la prochaine réunion aura lieu le lundi 13 janvier.

Mme la Présidente lève la séance à 20h00.

La Présidente du SIVU,  
Mme ETTORI Carole

Le secrétaire de séance,  
Mme CHEN Carole